



Québec, le 25 janvier 2016

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en du 7 janvier 2016, relativement à l'obtention de :

« La liste nominative des salaires des cadres de direction et des directeurs de service du ministère pour les années 2013, 2014 et 2015.

... que les données soient séparées par année, et comprennent le salaire régulier, les heures supplémentaires, les bonis et les primes détaillés séparément ».

En réponse à votre demande nous vous prions de bien vouloir trouver la réponse sous forme de tableau (3 document3) pour les années 2013, 2014 et 2015.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

PJ